

Un petit bout d'histoire....

Les relations entre les deux Fursac n'ont pas toujours été conflictuelles, et il y a eu dans le passé, des décisions importantes et difficiles à prendre par les deux communes, notamment dans le domaine scolaire

Le 19 février 1925 : A la demande de la population, en concertation des 2 conseils, le principe de la création d'un cours complémentaire après le certificat d'études est adopté.

Le 1^{er} février 1926 : la création d'un groupe scolaire intercommunal organisé de la manière suivante est arrêtée:

au bourg de Saint Pierre : 3 classes primaires et une classe pour le c.c.

au bourg de Saint Etienne : 2 classes primaires.

Il ouvre à la rentrée 1927.

Comme on le voit les 2 communes ont agi ensemble pour l'intérêt des élèves: moins d'enfants par classe et moins de cours dans la même salle.

C'est dans ce contexte d'entente cordiale qu'au mois d'août 1928, il y a 85 ans, ce n'est pas d'hier, Monsieur Louis Dudrut, Maire de Saint Etienne de Fursac, adressa à Monsieur Pierre Barret, Maire de Saint Pierre de Fursac, un exemplaire de la délibération prise par son Conseil Municipal, portant sur un projet de fusion des 2 communes.

Après d'âpres discussions entre les « fusionnistes » et les « anti fusionnistes » le 28 août 1928, hors séance, le Conseil Municipal de St Pierre décida de remettre sa démission à Monsieur le Préfet de la Creuse, dans les termes suivants,

- Le Conseil Municipal réuni, hors séance le 28 août 1928,

- considérant que le projet de réunion des communes de Saint Etienne de Fursac avec celle de Saint Pierre de Fursac a amené dans son sein de

graves dissentiments qui l'empêchent de gérer les affaires communales d'une façon satisfaisante

LES ECHOS DE ST PIERRE DE FURSAC N°8

Fursac ou Fursacs ?

Le mandat va s'achever, sans pourraient dire les électeurs, qu'ait été honoré un des engagements de la profession de foi : « argumenter, débattre et proposer une fusion des deux communes... ».

A ce point, il convient de rendre compte et de consulter : les échos n°7 vous ont relaté la délibération du Conseil Municipal adressée à son homologue de Saint Etienne, restée à ce jour sans réponse.

Le seul fait d'engager une réflexion commune sur cette proposition de gérer l'ensemble des agents communaux et intercommunaux sous la seule responsabilité du Sivom aurait constitué une avancée importante. Mais la démocratie a ses exigences : l'une d'entre elles est de ne pas forcer la main des partenaires souhaités, une autre de consulter l'électorat afin de recueillir ses avis, permettre l'expression de ses attentes et de ses besoins.

C'est l'objet du présent numéro qui n'aura d'intérêt que si le maximum de bulletins-réponses est déposé, anonymement ou non, dans l'urne installée à cet effet à la mairie avant le 20 octobre.

AUJOURD'HUI

***Saint Etienne** : 862 habitants
631 électeurs

Saint Pierre : 822 habitants
708 électeurs

**2 conseils municipaux de 15 membres
1 syndicat intercommunal de 10 membres

***3 employeurs pour les agents

APRES

* une seule commune de **1684 habitants**
un seul corps électoral de **1339 électeurs**,
sans doute les plus importants du canton et
de la communauté de communes

**un seul conseil de 19 élus (scrutin de liste)

*** une seule équipe d'agents

Le premier objectif de la fusion est d'établir et d'asseoir l'importance de Fursac en tant qu'acteur du territoire cantonal et communautaire,

Le second d'optimiser l'utilisation des ressources en raccourcissant les circuits de décision, en mutualisant les compétences, en identifiant les niveaux de responsabilité ;

Ces ressources demeureront

- la DGF, calculée en fonction du nombre d'habitants et de la superficie
- la dotation de solidarité rurale,
- la dotation nationale de péréquation,
- les autres subventions : Conseil Général, Comcom...
- la fiscalité communale (qui demandera à être alignée)

La gestion des emplois sera optimisée au sein d'une même structure et permettra une meilleure utilisation des ressources humaines et des équipements, au bénéfice des employés, de la commune et des citoyens.

La gestion des bâtiments et des équipements relèvera d'un seul interlocuteur.

Les débats seront enrichis et plus démocratiques du fait de la présence au sein du Conseil de sensibilités diverses.